

CMQ-68400-001

**RAPPORT À LA
TABLE GOUVERNEMENTALE AUX AFFAIRES TERRITORIALES
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION
SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE TENUE À L'OCCASION DE LA
DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM DE LA
RÉGION ADMINISTRATIVE RÉVISÉE DE L'ESTRIE
POUR CANTONS-DE-L'EST**

**CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 21.4.6 DE LA
LOI SUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE
L'HABITATION
(RLRQ, c. M-22.1)**

**Par M^e Alain R. Roy, LL.M.
Juge administratif et membre**

29 avril 2022

TABLE DES MATIÈRES

A. Introduction.....	1
B. Processus de consultation publique	1
Premier volet : consultation écrite	1
Deuxième volet : consultations publiques virtuelles	2
C. Explication des termes « Cantons-de-l'Est » et « Estrie »	3
D. La région administrative	5
E. Compte-rendu des opinions exprimées par le public.....	6
Sommaire	6
Principaux arguments au soutien des opinions	7
Arguments en faveur de l'appellation « Cantons-de-l'Est »	7
Arguments en faveur de l'appellation « Estrie »	9
F. Bilan de la consultation.....	10
G. Remerciements	12
H. ANNEXE.....	13

A. Introduction

Le 24 novembre 2021, la Commission municipale du Québec a reçu le mandat de la Table gouvernementale aux affaires territoriales du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de tenir une consultation publique concernant une demande formulée par la Table des MRC de l'Estrie afin de remplacer la dénomination de la région administrative de l'Estrie pour Cantons-de-l'Est (ci-après : la région administrative).

Cette demande origine notamment de l'intégration à la région administrative des MRC de Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska au mois de juillet 2021, toutes deux faisant alors partie de la région administrative de la Montérégie (région 16).

Le présent rapport dresse un compte-rendu de cette consultation. Il est divisé en cinq parties.

Tout d'abord, le rapport présente les principales formalités accomplies pour l'organisation de la consultation et les formalités qui ont dû être adaptées pour tenir compte du contexte de la pandémie de la COVID-19.

Par la suite, une explication des termes « Cantons-de-l'Est » et « Estrie » est présentée dans le but de mieux comprendre leur signification.

Suivra par la suite une description de la région administrative 05 depuis sa création en 1966.

Enfin, nous présenterons les opinions et représentations distinctes formulées par les différents intervenants et organismes qui ont participé à la démarche ainsi qu'un bilan de l'exercice de consultation publique.

B. Processus de consultation publique

Afin de favoriser et soutenir la participation des citoyens et des organisations intéressées dans un contexte de restrictions relatives à la pandémie de la COVID-19, la Commission a pris les dispositions nécessaires pour mettre en place une méthode alternative flexible capable de rejoindre un maximum de citoyens et intervenants.

Ainsi, la Commission a opté pour une consultation organisée en deux étapes.

Premier volet : consultation écrite

Tout d'abord, la Commission a invité le public intéressé à soumettre par écrit leurs observations.

Les personnes ont pu s'exprimer soit en utilisant le formulaire prévu à cet effet sur le site Internet de la Commission, soit en déposant un mémoire de plus grande envergure.

La population a été jointe selon divers moyens, notamment par le biais des avis publics dans les journaux, repris dans les publications électroniques des municipalités du territoire de la région administrative (y compris celles nouvellement incluses au mois de juillet 2021).

La période de consultation écrite s'est déployée du 9 décembre 2021 au 4 février 2022.

Au total, la Commission a reçu 423 opinions et 33 mémoires provenant d'autant de citoyens et d'organismes publics ou privés. Tous ces documents ont été rendus publics et disponibles en ligne sur le site de Commission au fur et à mesure qu'ils ont été reçus.

Deuxième volet : consultations publiques virtuelles

La population de toute la région administrative a été invitée à participer à des audiences publiques qui allaient se tenir en mode présentiel ou en salle virtuelle.

Ainsi, une audience virtuelle de type « Zoom » s'est tenue le 23 février 2022, tandis que des consultations publiques se sont tenues en mode présentiel dans les villes de Sherbrooke (14 mars 2022), de Lac-Mégantic (17 mars 2022) et de Granby (22 mars 2022). Les personnes intéressées à exprimer leurs observations devaient s'inscrire au préalable. Certains participants ont aussi déposé leurs documents à cette occasion et d'autres, un peu plus tard.

Là encore, la population a été jointe via un avis public formel publié dans les journaux de la région et repris dans les publications électroniques municipales.

À cette démarche s'ajoute une très bonne couverture médiatique expliquant le processus de consultation ainsi que les modalités pour y participer.

Toutes ces audiences étaient accessibles aux spectateurs par le biais de la plateforme Zoom et de la chaîne YouTube, et ce, à partir du site Internet de la Commission. Évidemment, le public était aussi invité à assister aux rencontres lorsque celles-ci étaient offertes en mode présentiel.

Le tableau de la page suivante démontre de la participation des citoyens aux différentes consultations de même que le nombre de visionnements observés.

Il est intéressant de noter que presque la moitié des intervenants venus s'exprimer en personne ou en virtuel avait déjà formulé une opinion écrite au préalable; en effet, 33 personnes se sont exprimées en public alors qu'elles avaient déjà manifesté leur opinion par écrit, sur un total de 70, soit un peu plus de 47 % des cas.

Date	Nombre d'intervenants	Nombre de spectateurs
23 février 2022 (virtuel)	23	314 visionnements YouTube 15 spectateurs Zoom
14 mars 2022 (Sherbrooke)	24	234 visionnements YouTube
17 mars 2022 (Lac-Mégantic)	7	80 visionnements YouTube
22 mars 2022 (Granby)	16	123 visionnements YouTube
Total :	70	766 visionnements

C. Explication des termes « Cantons-de-l'Est » et « Estrie »

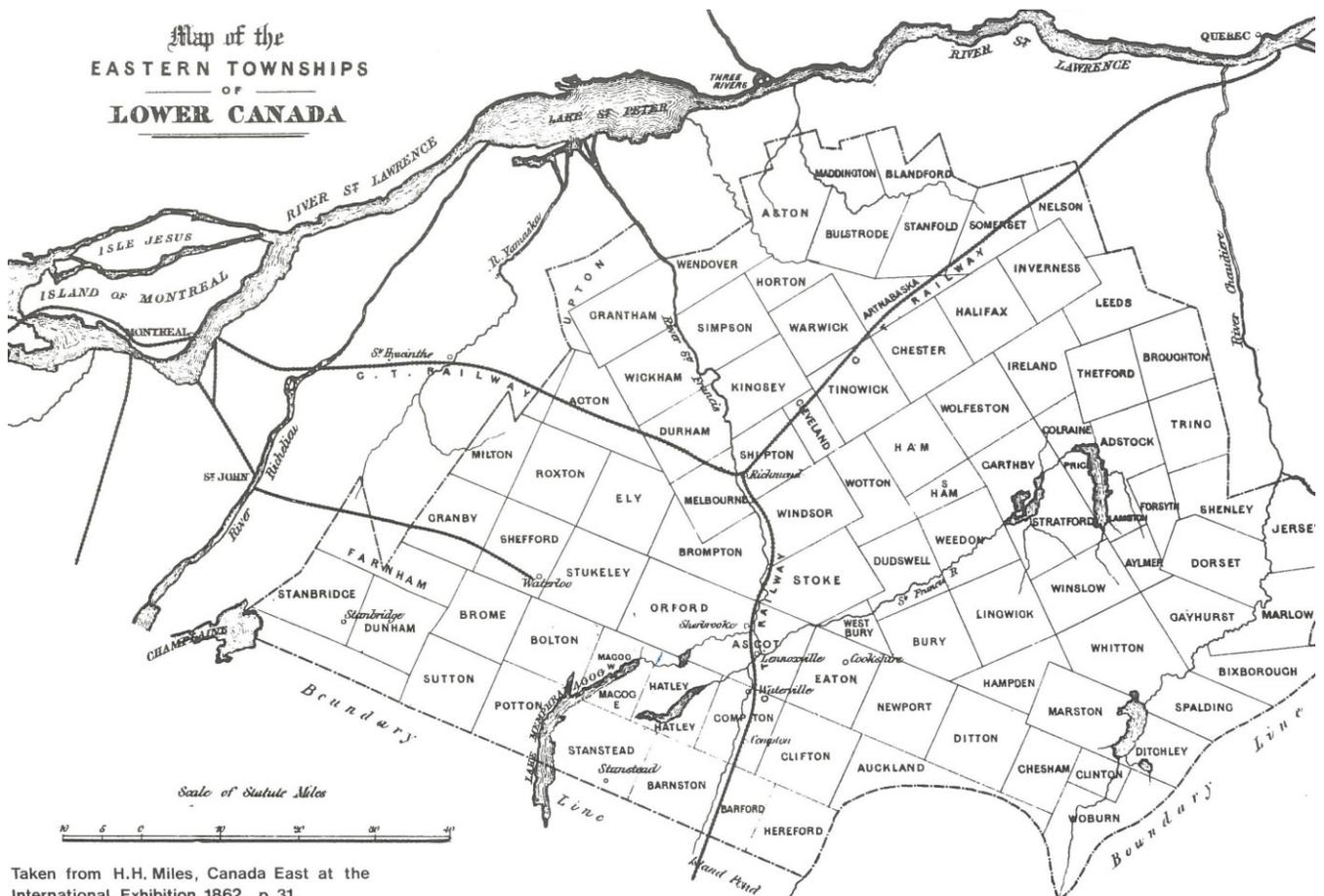
Lors du déroulement des consultations publiques, le soussigné a estimé nécessaire de préciser le sens de ces deux vocables dans le but de bien saisir la démarche et de fournir aux intervenants un cadre propice à la réflexion et aux échanges.

À cette occasion, il fut mentionné que cet exercice était d'ordre informatif seulement. Il n'est pas sans intérêt ici de rappeler les faits saillants de cet exposé¹. Concernant le terme « Cantons-de-l'Est » :

- Il s'agit d'abord d'un mode de « tenure » des terres mis en place à partir de 1792. C'est donc une région d'abord et avant tout historique.
- Chacun des cantons (*township*) est regroupé en comté (12 au total).
- Les comtés servaient notamment à des fins électorales, de recensement et d'enregistrement des actes notariés.
- Le nom de ces anciens comtés est encore présent dans certains noms ou la mémoire collective (ex. la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford).
- Le territoire de cette vaste région s'étend bien au-delà de celui de la région administrative ou touristique. Elle couvre aujourd'hui certaines portions des régions administratives du Centre-du-Québec (ex. : Drummondville, Victoriaville, Saint-Louis-de-Blandford) et de Chaudière-Appalaches (ex. : Thetford Mines, East-Broughton, Tring-Jonction).
- Historiquement, le point cardinal « Est » était utilisé pour désigner ces *townships* qui étaient situés à l'Est de la colonie de l'époque, soit dans le Bas-Canada, par rapport à l'Ouest, soit dans le Haut-Canada (l'Ontario d'aujourd'hui).

¹ Les références bibliographiques sont omises, mais disponibles sur demande.

- Il en résulte que l'appellation « Cantons-de-l'Est » utilisée pour identifier la zone touristique ne représente qu'une partie de la région historique, bien que le territoire de cette zone soit identique à celui de la région administrative d'aujourd'hui.
- La carte historique suivante a alors été présentée au public.



Source : Guy LAPERRIÈRE, *Bibliographie d'histoire des Cantons de l'Est*, Sherbrooke, Département d'histoire, Université de Sherbrooke, 1986.

Concernant le terme « Estrie »

- Mot créé en 1946 par M^{re} Maurice O'Bready, historien et premier secrétaire de l'Université de Sherbrooke en 1954;
- À l'origine, ce mot avait été créé dans le but de remplacer l'usage du vocable « Cantons-de-l'Est »;

- Dans les faits, l'usage de ce vocable n'est officialisé qu'en 1981, soit au moment de la nouvelle dénomination de la région administrative.

D. La région administrative

La région administrative a été créée en 1966 en vertu de la *Loi sur la division territoriale*² sous le vocable « Cantons-de-l'Est ».

À cette époque, on avait ainsi identifié la région administrative pour inclure la « métropole régionale » de Sherbrooke et le « centre intermédiaire » de Lac-Mégantic³.

Quant à la Ville de Granby, celle-ci était comprise dans la région administrative de Montréal.

On n'en connaît pas davantage pour ce qui concerne le territoire aujourd'hui connu comme la MRC de Brome-Missisquoi, la description de la région administrative de l'époque étant plutôt sommaire.

En 1981, le conseil des ministres adopte un décret par lequel, le nom de la région administrative est remplacé pour « Estrie »⁴. Le territoire de la région administrative demeure inchangé.

En 1987, à la suite de la création des municipalités régionales de comté à la suite de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*⁵, le gouvernement a adopté un décret visant à préciser le territoire des différentes régions administratives à partir de ceux des MRC qui faisaient partie de chacune de ces régions⁶.

La région administrative était alors désignée « Région 05 Estrie » et constituée des MRC suivantes :

- Le Granit;
- L'Or-Blanc (devenue la MRC des Sources en 2006);
- Le Haut-Saint-François;
- Le Val-Saint-François;
- Sherbrooke (ville-MRC);

² RLRQ, c. D-11.

³ Ce sont les expressions employées dans l'annexe au règlement adopté en vertu de cette loi.

⁴ *Décret 1493-81 concernant la désignation toponymique des régions administratives (05) et (08)*.

⁵ RLRQ, c. A-19.1.

⁶ *Décret 2000-87 concernant la révision des limites des régions administratives du Québec*, (1987) 120 G.O. II., 120.

- Coaticook;
- Memphrémagog.

Le territoire de la région administrative 05 va demeurer le même jusqu'à l'intégration des MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi le 7 juillet 2021⁷. Jusqu'à ce moment, ces deux MRC étaient alors représentées dans le territoire de la région 16, soit la Montérégie⁸.

E. Compte-rendu des opinions exprimées par le public

Sommaire

Le portrait global des 454 opinions exprimées (écrites ou de vive voix par les intervenants) est le suivant.

À noter que dans la compilation, nous avons tenu compte que 33 interventions faites en personne ont repris la position que leurs auteurs avaient exprimée par écrit.

ESTRIE	CANTONS-DE-L'EST	AUTRES NOMS	POSITION NEUTRE
168 (37,1 %)	273 (60 %)	8 (1,8 %)	5 (1,1 %)

Il ressort du présent processus de consultation que le nombre d'opinions exprimé en faveur de l'appellation « Cantons-de-l'Est » est supérieur à celui exprimé en faveur de l'appellation « Estrie », tout en notant qu'il ne s'agit pas d'un exercice référendaire ni d'un sondage d'opinion.

Quant aux autres appellations proposées, on observe une certaine affection en faveur de l'appellation « Cantons de l'Estrie » (4 opinions), tandis que d'autres suggèrent un nom inspiré des cultures autochtones (2 opinions) ainsi que des noms originaux comme « Cantons du Sud », « Vauxcouleurs ».

Ce constat mérite toutefois une réflexion plus profonde et nuancée sur les motivations des citoyens et organismes à la base de leur choix, d'où l'utilité des deux prochaines sections.

⁷ Décret 961-2021 concernant une modification au décret numéro 2000-87 du 22 décembre 1987 concernant la révision des limites des régions administratives du Québec, (2021) 153 G.O. II, 4483.

⁸ *Id.*, ann. I, art. 10. Une nouvelle numérotation des régions administratives a eu lieu à la suite du décret 1389-89, (1989) 121 G.O. II., 5069.

Principaux arguments au soutien des opinions

Nous ferons ici mention des principaux arguments soulevés par les citoyens. L'exercice a pour objectif de dresser un portrait impartial de la consultation ainsi que les enjeux relatifs aux opinions exprimées de part et d'autre.

Le soussigné souhaite préciser qu'étant donné la nature de son mandat, il ne peut se prononcer sur la véracité ou le bien-fondé des arguments au soutien de l'un ou l'autre des vocables.

Arguments en faveur de l'appellation « Cantons-de-l'Est »

Comme mentionné plus haut, la Commission a reçu 273 avis favorisant le changement du nom de la région administrative.

De façon générale, la majorité des opinions exprimées ont été surtout orientées autour des considérations économiques liées à l'utilisation du vocable « Cantons-de-l'Est » par les différents intervenants du monde touristique.

En effet, il en ressort clairement que le vocable « Cantons-de-l'Est » devrait être utilisé plutôt que celui d'« Estrie », puisqu'il constitue une image de marque de choix qui identifie la région, règle la problématique de la confusion dans l'identification de la région et affirme l'appartenance forte qu'éprouvent les citoyens sondés; du moins, ceux sondés dans l'étude de Vision attractivité ainsi que les témoignages rendus lors des consultations publiques.

L'image de marque

- Depuis 1996 la région est connue sous le vocable Cantons-de-l'Est. Cette image est positive et évoque les atouts de la région :
- Paysages pittoresques et distinctifs;
- Un riche patrimoine bâti hérité de l'histoire de la colonisation et de l'occupation des Cantons de l'Est;
- Région historique unique au Québec en raison de son mode d'occupation du territoire;
- Nombre et variété d'attraits touristiques et produits de niche;
- Carte de visite pour les visiteurs, passeport pour venir s'établir dans la région.

La promotion de la région au niveau national et international

- Maintenant que la région administrative comporte le même territoire que la zone touristique, on souhaite profiter de l'occasion pour uniformiser l'appellation de la région et ainsi éviter la confusion dans la manière de la désigner. À cet égard on a mentionné que cette confusion était nuisible aux efforts de promotion touristique de la région.

Le sentiment d'appartenance aux Cantons de l'Est

- Plusieurs intervenants ont invoqué les conclusions de l'étude de Vision Attractivité⁹ pour signifier le large sentiment d'appartenance des résidents à ce vocable. Selon l'organisme, « le nom Cantons-de-l'Est reflète le mieux le style de vie et la qualité de vie pour les résidents et les Québécois hors région », il « fait rêver et permet de mieux se différencier ».
- L'organisme concède toutefois que les deux vocables « suscitent la fierté des résidents de la région » et que « le nom Estrie est davantage associé à l'économie et aux services ». Enfin, l'étude mentionne que « 80 % des résidents de « l'ancienne » Estrie se disent tout aussi fiers d'appartenir à la région de l'Estrie ou des Cantons-de-l'Est. Les résidents des MRC de Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska se disent quant à eux très fiers - à 86 % - d'appartenir à la région des Cantons-de-l'Est ». Pour ces motifs, l'étude conclut que « le nom Cantons-de-l'Est est le plus efficace pour attirer des résidents et des travailleurs dans la région. »¹⁰
- Enfin, tous les mémoires et opinions reçus de représentants de la communauté anglophone militent en faveur de l'appellation « Cantons-de-l'Est », et ce, notamment au nom de l'histoire de la colonisation de cette région dès 1792. Pour eux, ce terme est nettement plus évocateur de cette réalité historique et dont les racines sont encore présentes de nos jours.

⁹ VISION ATTRACTIVITÉ, Le nom « Cantons-de-l'Est est le plus efficace pour attirer des résidents et travailleurs de la région, mémoire de l'organisme déposé à la Commission municipale du Québec, février 2022, et VISION ATTRACTIVITÉ CANTONS-DE-L'EST/ESTRIE, *Le nom le plus porteur pour l'attractivité de notre région, Résumé de l'étude sur le capital de marque – juin 2019*, 20 janvier 2022.

¹⁰ *Id.*, aux pp. 7-8.

Arguments en faveur de l'appellation « Estrie »

Dans un premier temps, la majorité des citoyens et organismes en faveur de ce choix ont encouragé le maintien de la situation actuelle et continué d'utiliser les deux appellations.

Les principaux arguments qui militent en faveur du *statu quo* sont les suivants :

- Les deux noms coexistent depuis longtemps et l'usage de l'un n'empêche pas l'usage de l'autre;
- Les coûts importants engendrés pour le changement du nom des différents organismes publics et privés, surtout en situation de pandémie.

D'autre part, plusieurs citoyens ont exprimé des réserves concernant la légitimité de la demande de changement de nom effectuée par la Table des MRC de l'Estrie au mois d'octobre 2019. Ces réserves ont été exprimées de la façon suivante :

- Le contexte politique municipal différent depuis les élections du mois de novembre 2021 apporte de nouvelles considérations quant à la démarche entreprise par cette Table d'élus;
- L'exercice mené par l'organisme Vision attractivité, révélerait des lacunes au plan méthodologique, de sorte que les résultats s'en trouvent affectés et partiels;
- La population de la région administrative n'a pas été consultée sur cette démarche de changement de nom, mis à part le présent exercice qui a une portée limitée dans le temps et l'espace, de sorte qu'il n'y a aucune tendance ni de consensus sur l'acceptabilité de ce projet;
- Certains intervenants ont exprimé leur étonnement du fait que la demande de changement de nom n'ait pas été traitée par la Commission de toponymie, l'organisme responsable en la matière. De façon particulière, ils ont mentionné que le contexte divisé quant au choix d'un nom pour la région administrative allait en opposition avec l'application des critères déterminés par cette Commission pour faire droit à une demande de changement de nom;
- Les MRC et municipalités locales n'ont pas exprimé d'opinion unanime en faveur de l'une ou l'autre des options et certaines ont choisi de ne pas présenter d'opinion.

Enfin, les différents arguments suivants ont été présentés au soutien de l'opinion des citoyens et organismes en faveur du mot « Estrie » :

- Depuis sa création en 1946 et surtout depuis le changement du nom de la région administrative en 1981, le toponyme Estrie a été

largement accepté et répandu dans la population en plus d'être très présent dans le nom d'entreprises, d'organismes ainsi que d'institutions publiques ou privées;

- Le mot Estrie est moderne puisqu'il évoque l'affirmation de la présence francophone dans un Québec francophone, une région ouverte sur le monde, accueillante, riche de son histoire marquée par l'histoire de son développement et de ses institutions;
- Le mot Estrie évoque particulièrement l'histoire de la présence francophone sur le territoire, venue s'installer à la suite de la période d'urbanisation et d'industrialisation de la région;
- Estrie est un mot joli, court, qui possède un beau gentilé et qui met en valeur l'histoire régionale autrement que par son passé colonisateur d'origine britannique et anglophone;
- L'unicité des territoires de l'Estrie et de la zone touristique ne doit pas être un motif pour ramener la région administrative à une simple réalité touristique. Celle-ci n'est qu'une variante du développement économique régional;
- Le nom d'une région n'est pas à lui seul un gage en faveur de l'attractivité de la région. Si elle est connue sous ce dernier vocable par les visiteurs, la décision de certains d'entre eux de s'y établir repose sur une foule d'autres facteurs comme sa situation géographique, les services publics offerts, les possibilités d'emploi, les opportunités de recherche et de développement, les institutions d'éducation, etc.;
- La région n'est pas simplement une marque de commerce. Elle est un milieu de vie d'abord et avant tout;
- Enfin, l'appellation « Cantons-de-l'Est » utilisée par Tourisme Cantons-de-l'Est est inexacte puisqu'il ne s'agit ici que d'une partie de la région historique des Cantons-de-l'Est.

F. Bilan de la consultation

Au terme de cette consultation, le soussigné désire partager les commentaires qui se doivent d'être soulignés.

Il faut mentionner tout d'abord, la grande qualité des opinions et mémoires soumis, de même que l'aisance avec laquelle les intervenants sont venus s'exprimer. Il est permis de croire que les citoyens ont eu l'opportunité de réfléchir sur la question et d'alimenter leurs réflexions à partir des différentes opinions et mémoires déposés au soutien de la position préconisée par les participants.

La grande majorité des personnes qui ont exprimé une opinion l'ont justifié notamment en raison de leur sentiment d'appartenance à leur région et le nom qu'ils utilisent pour la désigner. Le soussigné estime que cette évocation se situe au cœur du lien que les gens entretiennent à l'égard de leur milieu de vie. Il s'agit donc de considérations personnelles et subjectives qui méritent toute l'attention, la considération et le respect de la part du soussigné.

Nous avons pu constater qu'un bon nombre d'intervenants ont exprimé l'avis que l'utilisation des deux appellations peut continuer de coexister, à quelques nuances près :

- Pour les tenants de l'appellation Cantons-de-l'Est, celle-ci devrait aussi continuer de s'appliquer à la fois comme image de marque touristique favorable au développement économique de la région et c'est en raison de son attractivité que le nom de la région administrative doit adopter ce vocable;
- Pour ceux ou celles qui préconisent plutôt Estrie, ces derniers souhaitent que le nom de la région administrative conserve son nom actuel, mais que rien n'empêche que le vocable Cantons-de-l'Est continue à être utilisé comme image de marque distinctive pour le tourisme de la région administrative.

Concernant l'utilisation du gentilé Estrien ou Estrienne, une bonne proportion des intervenants sont d'avis qu'il s'agit d'un mot qui est joli, court et qui s'insère dans la réalité actuelle de la région, que celle-ci porte le nom de Cantons-de-l'Est ou d'Estrie.

Un autre point à considérer est le grand nombre de citoyens ayant fait référence à l'histoire de la région pour justifier leur choix. Encore là, les opinions exprimées par les intervenants sont nuancées selon le nom choisi:

- Ceux et celles en faveur de l'appellation Cantons-de-l'Est motivent leur opinion dans le souhait de reconnaître et mettre en valeur le passé distinctif de la région, notamment l'histoire de son peuplement, de ses institutions, de son patrimoine distinctif bâti et de la coexistence harmonieuse des anglophones et des francophones.
- D'autre part, les tenants du mot Estrie estiment que cette appellation rappelle aussi l'histoire de l'occupation du territoire par les francophones, attirés pour la plupart par l'industrialisation et plus tard, par l'attrait de la villégiature. Pour eux, le mot Estrie témoigne des efforts des francophones à faire leur, cette région longtemps réservée aux anglophones.

Un autre commentaire qui mérite d'être mentionné est la répartition géographique des personnes en faveur de l'appellation « Cantons-de-l'Est » par rapport à ceux qui préconisent plutôt l'appellation Estrie. Il n'est pas surprenant de constater que l'appellation « Cantons-de-l'Est » semble beaucoup plus répandue sur les

territoires des MRC de Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska, tous deux intégrés à la région de l'Estrie au mois de juillet 2021. Les consultations tenues à Granby ont pu en témoigner.

Concernant le territoire de la MRC de Memphrémagog, les deux appellations semblent coexister, bien que les intervenants touristiques et politiques militent plutôt en faveur de l'appellation « Cantons-de-l'Est ».

Enfin, les opinions exprimées par les personnes et institutions du territoire situé au Nord-Est de la MRC de Memphrémagog semblent opter majoritairement pour l'appellation « Estrie ». Ce territoire est principalement constitué des MRC des Sources, du Granit, du Val-Saint-François et de la Ville de Sherbrooke. Ce sont les constatations que le soussigné a pu faire au moment d'entendre la population aux consultations publiques de Sherbrooke et de Lac-Mégantic.

G. Remerciements

Nous tenons à remercier sincèrement le personnel de la Commission ainsi que madame Julie Fournier et monsieur Steve Turgeon, de la direction régionale de l'Estrie du MAMH pour le soutien et leur collaboration pendant tout le processus.

Alain R. Roy
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président

H. ANNEXE

LISTE DES PERSONNES ET ORGANISMES AYANT PARTICIPÉ À LA CONSULTATION PUBLIQUE

MRC

MRC de La Haute-Yamaska (non représentée)
MRC de Memphrémagog (non représentée)
MRC du Haut-Saint-François (Luc Cayer et Sylvie Bureau)

Municipalités locales

Austin (non représentée)
Richmond (non représentée)
Sherbrooke (Évelyne Beaudin)
Stoke (Luc Cayer)

Organismes et commerces

Association Gîtes Memphrémagog (Nicole Vincent)
Corporation de gestion du « Chemin des Cantons » (Géraldine Lansiaux)
Destination Sherbrooke (Denis Bernier)
Intégration MI (non représentée)
Musée d'histoire de Sherbrooke (non représentée)
Parc de la gorge de Coaticook (Caroline Sage)
Ski Bromont.com (Claude Péloquin)
Société historique de Stanstead (non représentée)
Société historique du comté de Brome (Jim Manson)
Société nationale de l'Estrie (Étienne-Alexis Boucher)
Tourisme Bromont (Marie Allaire)
Tourisme Cantons de l'Est (Annie Langevin et Benoit Sirard)
Vision attractivité (Vanessa Cournoyer-Cyr)
Zoo de Granby (Samuel Grenier)

Citoyens

Allaire, Marie	Bergeron, François	Boutin, Mario
Allard, Jacques	Bernard, Jacques	Breton, Katherine
Allard, Monique	Bernier, Denis	Breton, Michèle
Amsellem, Laura	Berthiaume, Maryse	Breton, Michel
Anderson, Samuel	Berthiaume, Sylvie	Brière, Amélie
Arminjon, Éric	Bérubé-Lauzière,	Brissette, Sébastien
Arseneault-Dumais,	Yves	Brodeur, Hélène
Sarah	Bilodeau, Lucie	Brosseau, Pierre
Aspinall, Christine	Bilodeau, Sylvain	Brouillard, Denis
Auclair, Lauréanne	Blais, André	Brouillette, Pierre-Luc
Auclair, Marie-José	Blais, Benoit	Brunet, Nikol
Auclair, Yves	Blais, Lucie	Bureau, Sylvie
Audet, Laurette	Blais, Michel	Cantin, Chantal
Auger, Denis	Blouin, Simon	Caron, Alain
Bachand, Denis	Boivin, Diane	Carrier, Marie-Claude
Bachand, Gilles	Boivin, Jean	Carrier, André
Badger, Gérald	Boivin, Justine	Carrière, Gilberte
Balleux, Jérémie	Bolduc, Marisa	Carrière, Luc
Baron, Nadya	Bombardier,	Cayer, Luc
Barrat, Vanessa	Jean-Philippe	Chagnon, Sophie
Barter, Joël	Bonneau, Denis	Chailler, Jean
Basque, Jean-Marc	Bordua, J. Pierre	Champagne, Éric
Bastien, Pierre	Bouchard, Michel	Champoux,
Beaton, Nancy	Bouchard, Pascal	Raymonde
Beaudin, Évelyne	Boucher, Claude	Charest, Julie
Beaudin, Jean	Boucher (SNE),	Charest, Maude
Beaudoin, Lucie	Étienne-Alexis	Charrette, Nicole
Beaulieu, Danielle	Boucher, Pauline	Charland, Martin
Beauregard, André	Bouffard, Danyel	Charron, Daniel
Beauséjour, Sylvain	Bourassa, Marie	Charron, Jean
Bédard, Mélanie	Bourdages, Fabien	Chassot de Florencourt,
Bélisle, Rachel	Bourdages,	Marie-Christine
Béliveau, Danie	Marie France	Chevalier, Catherine
Belleau, Camille	Bourdages-Beaubien,	Chevalier, Frédéric
Belleau, Jacqueline	Alexis	Claveria, Grégoire
Bellefleur, Alex	Bourgault, Roxanne	Cloutier, Virginie
Belzile, Sylvie	Bournival, Gilles	Collard, Gaétan
Benoît-Hutchins,	Bourque, Ghislaine	Colmer, Geneviève
Kennet	Bourque, Sylvain	Comeau, Denise
Bérard, France	Bousquet, Sylvie	Constantin, Julien
Bergeron, Isabelle	Bouthillette, Jean	Côté, Mélissa
Bergeron, Bruno	Boutin, Marie-Claude	Côté, Olivier

Côté, Rose	Emond, Joyce	Gosselin, Paul
Côté, Sonia	Falcao, Caroline	Goulet, Denis
Côté, Sylvie	Faucher, Daniel	Grégoire, Marie-Claire
Cournoyer, Édith	Faucher, François	Grégoire, Martine
Cournoyer-Cyr, Vanessa	Faucher, Marcel	Grenier, Samuel
Courteau, Bernard	Fisette, Hélène	Grinberg, Agar
Couture, Zoée	Fonda, Nick	Guay, Luc
Couvignou-Morin, Adèle	Fontaine, Annie	Guay, Nadja
Croteau, Yvonne	Fontaine, Isabelle	Guiomar, Marie
Cyr, Michel	Fontaine, Marie-Eve	Hainse, Charlène
Cyr, Robert	Forgues, Claude	Hallé, Simon
D., Nancy	Fortier, Sébastien	Handfield, Jeanne-Marie
Dagenais, Yvan	Fortin, Lise	Hardy, Claude
Dalpe, Jean-Guy	Fortin, Manon	Harnois, Michel
Dalpe, Micheline	Fortin, Pamela	Heatherington, Derek
De Courval, Philippe	Fournier, Guy	Hébert, Jacques
Demers, Sylvie	Fournier, Hélène	Hébert, Réjean
Dépault, François	Frappier, Lorraine	Hidalgo, Marianne
Depelteau, Pierre	Fréchette, Amélie	Hillman Beauchesne, Ariane
Deschênes, Louis Réjean	Fréchette, Mélysa	Houle, Denis
Desharnais, Louis	Fréchette, Paul	Houle, Jacques
Desmarais, Julie	Fredette, Nadia	Huard, Armandine
Desmarais, Patrice	Frizzle, Stanley	Huppé, Alexandre
Desmarais Letendre, Line	Gagné, Louise	Jacques, Gaétan
Desrosiers, Claudia	Gagnon, Claude	Jacques, Nelson
Dion, Jean-Philippe	Gagnon, Jacques	Janzing-Bachelet, Timon
Dion, Marie-Elaine	Gascon, Christine	Jeanguillaume, Corinne
Donaldson, Renée	Gaudette, Marthe	Jolin, Jessie
Dorais-Bordeleau, Joshua	Gauthier, Francois	Jolin, Marc
Dostie, Paul	Gauthier, Gemma	Joyal, Renée
Doucet, Mathieu	Gauthier, Jean	Jutras, Guylaine
Dubois, Wendy	Gauthier, Maxime	Keenan, Shannon
Dubreuil, Jacques	Gauthier, Nicolas	Laberge, Monique
Dubuc, Danielle	Gauthier, Pierre	Labonté, Dominique
Dufour, Elisabeth	Genesse, Pierre	Lacasse, Alain
Dufour, Hélène	Gingras, Louise	Lacasse, Karine
Duguay, Charles	Girard, Gabrielle	Lacasse, Noël
Dumont, François	Girard, Harold	Lachance, Mélissa
Eichelbrenner, Nikolas	Girard, Nicole	Lacroix, Daniel
	Girard, Sylvain	Lacroix, Gilbert
	Gobeil, Nathalie	
	Gobeille, Marie	
	Godbout, Grégory	
	Carl	

Lafleur, Martine	Lefebvre, Annie	Lysandre
Laforest, Bertrand	Lefebvre, Jean-Marie	Michon, Marie-Soleil
Laforest, Claire	Legault, Nicolas	Mondon, Marianne
Laforest, Martine	Léger Joyal, Solange	Monnier, Roberpierre
Laforest, Virginie	Lemaire, Nathalie	Mooney, Carol
Laframboise, Denis	Lemay, Lyette	Moreau, André
Lagacé, Chantal	Lemay, Sylvain	Morier, Mélanie
Lagueux, Gilles	Lemieux, Gilbert	Morin, David
Laliberté, Annie	Lemieux, Robin	Morissette, Julie
Lamontagne, Julie	Lemire, Christian	Mullins, Sharon
Lamontagne, Michel	Lemire, Mathieu	Nadeau, Marie-Ève
Lamoureux, Daniel	Lemoine, Pierre	Nasseri, Nathalie
Landry, Bruno	Lepage, Danielle	Neeley, Gary
Landry, Suzanne	Lesieur, Denis	Obe, Jean Louis
Marie	Lessard, Éric	Olney, Marie
Lang, Isabelle	Letartre, Valérie	Ouellet, Guy
Langevin, Annie	Letarte-Lavoie, Laure	Ouellet, Jean-
Langlois, Marie-Josée	Lévesque, Geneviève	François
Lansiaux, Géraldine	Lippé, Jean-François	Pagé, Philippe
Lanteigne, Lucie	Loignon, Jean	Papineau, Josée
Lapierre, Benoît	Longchamps, Danielle	Paquet, Louise
Lapointe, Maude	Longpré, Jean-Michel	Parent, Audrey
Laradi, Wahiba	Lord, Guy	Parent, Serge
Lareau, Jean-Louis	Lynch, Richard	Patenaude, Francine
Larivière, Michel	Mainville, Carole	Paradis, Jean
Larochelle, Christine	Manson, Jim	Pellerin, Denis
Larochelle, Micheline	Marceau, Chantal	Pelletier, Catherine
Larose, Gérald	Marchand, Brigitte	Pelletier, Diane
Larouche, Alain	Marino, Giuseppe	Pelletier, François
Larouche, Micheline	Martel, Paul	Péloquin, Claude
Laterrière, Pierre	Martel, Ronald	Perreault, Jean-Marie
Latulippe, Isabelle	Martin, Gabriel	Petit, André
Lavallée,	Martin, Sylvain	Phaneuf, José
Marie Maxime	Martinet, Luc	Phenix, Martine
Lavoie, Daniel	Matthon, Pierre	Pilon, Claude
Lavoie, Marie-Claude	McKenzie, Keith	Pinard, Yanick
Lavoie, Martin	Ménard, Carole-Anne	Plamondon, Annie
Lavoie, Paul	Mercier, Clément	Plamondon,
Le Pesant,	Mercier, Julie	Jacques André
Jean-Baptiste	Messier, Bernard	Plasse, David
Leblanc, Nicole	Métivier, Sophie	Poirier, Noémie
Leblond, Pierre	Métras, Claude	Potvin, Diane
Leclerc, Alexandre	Meunier, Claude	Poulin, Félix
Lecours, Marthe	Michaud-Verreault,	Poulin, Marc

Poulin, Sylvain	Roy, Céline	Thibault, Linda
Raby, Marie-Laurence	Roy, Christian	Touchette, Richard
Racine, Carole	Roy, Linda	Tougas,
Racine, Daniel	Roy, Martin	Jean-Sébastien
Rajotte, Guylaine	Ryan, Jean-Michel	Tousignant-Paquette,
Rancourt, Caroline	Sage, Caroline	Pascal
Rathier, Michel A.	Saint-Jean, Armande	Toutant-Paradis,
Renaud, Robert	Sauvageau, Chantal	Olivier
Riopel, Maude-Sophie	Savoie, Patrice	Tremblay, Jocelyn
Roberge, Michel	Scalzo, Diego	Turcotte, Félix
Robert, Fanny	Scieur, Jean-Paul	Turgeon, Lise
Robidas, Jacques	Simoneau, Jean	Vachon, Alain
Robinet, Danielle	Sinotte, Claire	Vachon, Stella
Rochette, Paule	Sirard, Benoit	Vadnais, Ghislain
Rochon, Daniel	Skreslet, Jane	Vaillancourt, Benoit
Rodrigue, Charles	Slaiby, Charlotte	Vanasse, Alice
Rodrigue, Mireille	Smith, Claude	Vary, Céline
Rodrigue, Sarah	St-Cyr Badger,	Viens, Véronique
Rollet, Katerine-Lune	Katherine	Vignau, Sophie
Rose, Jérémie	St-Louis, François	Villeneuve, Vicky
Rose, Kathy	St-Pierre, Diane	Vincent, Aurore
Rose, Mario	Sutton, Karen	Vincent, Nicole
Rouillard, Julie	Swennen, Lucie	Watson, Anet
Rousseau, Christian	Talbot, Guy	Watson, Lorraine
Rousseau, France	Talbot, Jean	Wolff, Jean-Luc
Rousseau, Guillaume	Tardif, Roxanne	Wolfshagen,
Roussil, Madeleine	Tarte, Charles	Dominique
Roux, Esther	Théberge, René	Zeitlinger, Julie
Roy, André	Thibault, Francine	